

#COVID

Aux côtés des entreprises, des associations, des jeunes, la Métropole Rouen Normandie met en place un plan de soutien d'urgence : le PLUS (Plan Local d'Urgence Solidaire)

Suite aux mesures sanitaires nationales et compte tenu de la gravité de la situation, la Métropole Rouen Normandie se mobilise massivement. A l'initiative du Président Nicolas Mayer-Rossignol, un Conseil de défense économique local, rassemblant tous les Groupes politiques et toutes les forces vives de l'économie métropolitaine, a été créé. De nouveaux dispositifs à destination des PME les plus touchées, des associations, mais aussi des jeunes, ainsi qu'un kit d'aide au télétravail, sont mis en place au travers du plan PLUS (Plan Local d'Urgence Solidaire). Au total, 6 millions d'euros vont ainsi être mobilisés en soutien aux secteurs les plus impactés par le couvre-feu et les mesures de restrictions.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Dans la crise que provoque la deuxième vague COVID, nous devons faire bloc et défendre nos emplois. Unité, solidarité, efficacité, voilà notre stratégie. Nous apportons avec ce PLUS (Plan Local d'Urgence Solidaire) de nouvelles aides concrètes et utiles sur trois priorités : nos PME, nos associations, nos jeunes. »

Soutenir nos PME dans les secteurs les plus touchés

Suite aux échanges au sein du Conseil de défense économique local, la Métropole Rouen Normandie a exprimé la volonté de se mobiliser afin de soutenir les PME (>50 salariés) des secteurs les plus touchés dans la crise actuelle : débits de boisson, restauration, tourisme, événementiel, culture, sport... Les entreprises de ces secteurs connaissent des contraintes d'exploitation fortes liées aux mesures sanitaires imposées et sont soumises à des restrictions majeures d'activité.

Dans un objectif de complémentarité des dispositifs existants, la Métropole va mettre en place **une aide au loyer sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 à destination des entreprises des secteurs d'activité visés**, sous certaines conditions. Cette aide permet d'alléger une charge fixe représentant une part non négligeable dans le budget de ces entreprises et de préserver les activités et les emplois de ces secteurs sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif est ouvert aux entreprises de moins de 50 salariés qui font l'objet d'une fermeture administrative prolongée, au-delà de la période de confinement (*discothèque, salle de sport...*) ou ayant subi une perte d'au moins 40% du chiffre d'affaires. Environ 1500 établissements sont potentiellement concernés sur le territoire. Le plafond de cette aide sera fixé à 1500€ sur la période octobre-décembre pour les entreprises de moins de 10 salariés et 2100€ pour les entreprises de plus de 10 salariés. **Le montant de l'aide est évalué à 2,5M€.** La gestion de ce fonds sera confiée à la CCI Rouen Métropole, ainsi qu'à la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) afin de permettre une gestion et un versement rapides aux entreprises.

Soutenir nos associations

Les associations du territoire subissent de plein fouet les effets du confinement (baisse du nombre d'inscriptions à la rentrée, manque de trésorerie...) et le couvre-feu risque de peser encore sur leur fonctionnement. Afin de soutenir le tissu associatif local, la Métropole Rouen Normandie met en place en urgence 2 dispositifs :

- **Un soutien aux associations via les communes**

Un **fonds de soutien métropolitain aux communes de 800 000€** va être débloqué. Cette enveloppe sera répartie par commune en fonction du nombre d'habitants, intégrant un versement plancher de 1500€ par commune. Chaque commune disposera ainsi d'une enveloppe qu'elle pourra allouer à ses associations locales. L'instruction des dossiers se fera donc à l'échelle communale : les associations sont dirigées vers la commune où elles siègent, quel que soit leur rayonnement géographique. Ce dispositif a vocation à accompagner toutes les associations proposant des services aux habitants, quels que soient leur dimension ou leur champ d'action (culture, loisirs, sport...), qu'elles portent ou non des emplois. Les associations devront simplement faire la démonstration que leur activité est financièrement impactée par la Covid. L'aide allouée à chaque association pourra aller de 200 à 1500€. Les communes sont invitées, pour 1€ de dotation de la Métropole, à verser elles-aussi 1€ afin de doubler l'aide aux associations.

- **La solidarité à l'honneur**

Un **fonds spécifique solidarité de 200 000€** va être mis en place concernant les associations qui interviennent exclusivement dans le champ des compétences solidarité de la Métropole : santé, migrants, violences intrafamiliales, jeunesse, insertion, politique de la ville, lutte contre les discriminations... Une quarantaine d'associations sont potentiellement concernées sur le territoire métropolitain. NB : les structures ou associations qui bénéficient déjà d'un accompagnement financier de la Métropole (missions locales, associations de prévention spécialisée...) sont exclues de ce dispositif, puisque déjà soutenues.

Pour bénéficier du dispositif, les associations devront faire la démonstration de l'impact de la Covid sur leur situation financière ou sur leur activité. L'instruction des dossiers sera assurée par la Métropole, avec le soutien et l'expertise de l'Etat et du Département. Un système d'aide forfaitaire sera mis en place en fonction de la structure, de sa taille et de l'impact de la crise sanitaire sur son activité.

Accélérer le télétravail dans les TPE/PME

La crise sanitaire que nous traversons fait peser des menaces très fortes sur la continuité d'activité et la pérennité de nombreuses entreprises, touchées directement ou indirectement par les conséquences des mesures prises pour limiter la propagation du virus. Un nouvel arrêt de l'activité économique du territoire serait problématique, c'est pourquoi il est important d'anticiper l'évolution de la crise en incitant les entreprises à mettre en place le télétravail et ainsi faciliter le maintien minimum de l'activité. La situation est également une opportunité pour les entreprises, et notamment les TPE/PME, de se moderniser et de se structurer grâce aux outils digitaux, de mettre le bien-être des collaborateurs au centre de leur nouvelle stratégie de façon de prévenir les risques psycho-sociaux également.

Dans la continuité des plans de relance de l'Etat et de la Région, la Métropole souhaite participer à l'effort de soutien en apportant des mesures complémentaires, notamment sur l'accompagnement à la mise en place du télétravail dans les TPE et PME. L'adaptation des organisations est en effet l'une des clés pour garantir un maintien minimum de l'activité quand cela est possible avec une approche structurée et sécurisée.

La Métropole propose ainsi un « **kit de télétravail** » à destination des TPE et PME de 3 à 99 salariés. Ce dispositif métropolitain comprend plusieurs volets :

- **Une aide financière directe** pour le déploiement des outils de travail à distance intégrant :
 - Des prestations de conseil et d'audit pour structurer et organiser le télétravail
 - Des prestations de formations pour les managers et chefs d'entreprise pour garantir le maintien de la productivité et l'adaptation des modes de management.
 - L'achat de logiciels permettant le travail à distance et la sécurisation des outils et des accès.
 - L'achat de matériel informatique (ordinateur portable, webcam, casque, systèmes audio partagés, visio).
- **La proposition de contenus numériques / vidéos** permettant d'informer les entreprises sur le télétravail ou d'informer/sensibiliser sur la nécessaire prise en compte d'un certain nombre de thématiques (cybersécurité, gestion des données...). Ces contenus seront disponibles sur la plateforme Métropole Position, déployée pour venir en aide aux entreprises au sortir du confinement. Et l'organisation de **webinaires** sur cette même plateforme, permettant d'échanger et de bénéficier gratuitement de l'expertise de prestataires numériques.
- **Un annuaire de prestataires numériques normands** répondant aux besoins des dirigeants en matière de télétravail (conseil, formations, ERP, CRM, sécurité, paramétrages cloud, ...) sera également mis à disposition.

Une enveloppe d'1M d'€ sera allouée à ce dispositif, permettant d'accompagner environ 400 entreprises.

« 1000€ pour 1000 jeunes » : accompagner nos jeunes pour l'accès aux stages validant une formation

Les jeunes rencontrent actuellement de nombreuses difficultés à trouver des stages dans le cadre de leurs études et à valider ainsi leurs formations. La Métropole va mettre en place un dispositif « 1000€ pour 1000 jeunes » permettant ainsi de financer 1000€ de stage à 1000 jeunes habitants du territoire métropolitain. **1M d'€ sera alloué à ce dispositif dans une première enveloppe, 500k€ dans une seconde phase.**

L'union fait la force : mise en place d'un Conseil de défense économique local

Le Conseil de défense économique local se réunit de façon hebdomadaire. Il s'agit d'une « task force » rassemblant les représentants des acteurs économiques (industrie, commerce, artisanat, tourisme, hôtellerie, événementiel, culture, sport, agriculture...), les représentants de tous les groupes politiques métropolitains sans exclusive, ainsi que les représentants des collectivités locales (Région, Département), les parlementaires et l'Etat. L'objectif est double : échanger sur la situation économique et sociale locale, et co-construire des mesures utiles pour soutenir nos acteurs économiques.


Rappel : les mesures de soutien lancées dès mars 2020

La Métropole Rouen Normandie est mobilisée aux côtés des acteurs du territoire, des habitants et des communes depuis le début de la pandémie. De nombreux dispositifs ont été mis en place, dès le 27 mars, pour soutenir et venir en aide aux secteurs en difficulté :

- **Exonération de loyers** d'avril à juin inclus, pour les jeunes entreprises en création hébergées en pépinière.
- **Participation à la mise en place d'un fonds local de solidarité** en faveur des entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire.
- **Suspension de la collecte de la taxe de séjour** pour les hôteliers et hébergeurs professionnels indépendants
- **Raccourcissement des délais de paiement** des entreprises titulaires de marchés publics et **renforcement de la commande publique**.
- **Mise en place d'une cellule d'aide et d'écoute** à destination des entreprises fragilisées
- **Achat et mise à disposition de masques** à destination des 500 000 habitants, des agents communaux et de masques inclusifs pour les enseignants.
- **Dispositif « Solidarité alimentaire » de 100 000€ à destination de 4 associations agissant sur le territoire métropolitain** : le Secours populaire, la Banque alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours catholique.
- **Participation au dispositif « Impulsion Relance Normandie »**, en lien avec la Région Normandie et les autres intercommunalités, destiné à soutenir les entreprises du territoire.
- **Mise en ligne de la plateforme MétroPole Position** (www.metropoleposition.fr) qui propose d'accompagner les commerçants dans leurs 1^{er} pas pour opérer leur transition digitale et une reprise de leur activité dans les meilleures conditions.

Pour rappel, le couvre-feu ne s'applique pas en cas de violences au sein du couple (les victimes ont le droit de partir, de sortir et se protéger même pendant les horaires de couvre-feu). Voici les numéros d'urgence à contacter :

 *Le 3919, anonyme et gratuit est ouvert tous les jours.*

 *En cas d'urgence, appelez le 17
+ le 114 par sms et le 119 pour les enfants*

Contact presse

Perrine BINET
Attachée de presse
perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05